

MAIRIE



De
CASSAGNES
Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du mercredi 18 juillet 2012 à 21 h 00

Le dix huit juillet deux mil douze à vingt et heure, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 6

Etaient présents : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mr LANDIECH, Mr GROUSSET, Mr DUMEAU, Mme CAILHOL.

Excusé : Mr LOUBIERES, Mme VERDIER, DACHARY Lucie

Absent : Mr ALADEL, Mr FERNANDEZ.

Date de convocation: 13 juillet 2012

Date d'affichage: 13 juillet 2012

Secrétaire de séance : Mme CAILHOL

Délibération sur l'adhésion des communes de Saint Cirq Madelon , Payrignac et Fontanes du Causse au Comité syndical du S.I.P.A :

Mr le Maire informe l'assemblée, lors de la séance du 23 mars 2012, le comité syndical du S.I.P.A a accepté l'adhésion des communes de Saint Cirq Madelon , Payrignac et Fontanes du Causse. Le Conseil Municipal après délibération, accepte l'adhésion de ces communes au Comité Syndical du S.I.P.A

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire
Jean-Claude JURQUET

Acte reçu à la préfecture le
Acte rendu exécutoire le